



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
16 juin 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Troisième session

Genève, 6-10 juin 2011

**Rapport de la Commission du commerce et du
développement sur sa troisième session**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	2
II. Résumé du Président	4
A. Ouverture de la session	4
B. Rapports des réunions d'experts	9
C. Examen de l'évolution du système commercial international et renforcement de sa contribution au développement et à la reprise économique	12
D. Intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, y compris en ajoutant de la valeur à leurs exportations	16
E. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers	19
F. Questions diverses	21
III. Questions d'organisation	22
A. Ouverture de la session	22
B. Élection du Bureau	22
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	22
D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement	23
Annexe	
Participation	24

I. Conclusions concertées¹

La Commission,

1. *Se déclare préoccupée* par la reprise inégale du commerce et de l'économie au lendemain de la crise économique mondiale; par la persistance de niveaux élevés d'inégalités, de pauvreté et de chômage dans de nombreux pays, en particulier dans les pays en développement – plus particulièrement les pays les moins avancés (PMA), ainsi que d'autres groupes de pays ayant des besoins spéciaux – et aussi dans les pays en transition; ainsi que par les mesures protectionnistes, tant nouvelles que persistantes, et le risque d'une récession à double creux;

2. *Reconnaît* que le commerce et le développement sont indissociablement liés. Le commerce et les politiques commerciales doivent être rationalisés et développés par l'adoption de mesures d'accompagnement visant à mettre en place des capacités de production compétitives et diversifiées dans l'agriculture, l'industrie et les services, en particulier pour les pays en développement – plus particulièrement les PMA, ainsi que d'autres groupes de pays ayant des besoins spéciaux – et aussi pour les pays en transition, grâce à des infrastructures de services de soutien et par la mise en place de cadres humains, réglementaires et institutionnels appropriés, garants d'un développement équitable et durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut adapter les politiques aux spécificités des pays, en évitant les solutions toutes faites;

3. *Considère* que le commerce peut avoir un impact sur l'emploi et souligne que les politiques commerciales devraient contribuer tant au volume de l'emploi qu'à la qualité des emplois. Des politiques qui font de la création d'emplois un objectif explicite, réglementent des secteurs ayant un fort potentiel de création d'emplois, facilitent l'ajustement des marchés du travail et mettent en place des filets de protection sociale, en particulier dans les pays en développement dont le secteur informel est très développé, sont importantes. Par conséquent, il faut étudier plus avant les politiques qui pourraient être adoptées pour faire en sorte que le commerce favorise l'équité et la stabilité de l'emploi pour tous les groupes de revenus;

4. *Affirme l'importance* de renforcer les capacités d'offre de services, notamment de services d'infrastructures, pour promouvoir la diversification, la compétitivité, la création d'emplois et l'accroissement des échanges, notamment tous les modes de fourniture de services définis dans le cadre de l'Accord général sur le commerce de services. Des politiques globales de développement des services nationaux doivent être développées et mises en œuvre;

5. *Souligne l'importance* de continuer de déployer des efforts importants pour conclure rapidement le Cycle de Doha dans les négociations commerciales de l'OMC, qui débouche sur un texte ambitieux, complet, équilibré et axé sur le développement et garantisse ainsi un système commercial multilatéral plus ouvert, équitable, réglementé, prévisible et transparent, et souligne à cet égard les graves difficultés auxquelles se heurtent les PMA pour s'intégrer réellement et avec profit au système commercial multilatéral; souligne en outre l'importance de combattre les formes de protectionnisme nouvelles et existantes et d'éliminer les obstacles non tarifaires qui vont à l'encontre des règles de l'OMC et de stimuler la reprise économique mondiale;

6. *Insiste* sur le fait que le commerce Sud-Sud est en plein essor et offre des possibilités importantes pour le commerce et le développement; prend note de la conclusion

¹ Telles qu'adoptées lors de la séance plénière finale, le 10 juin 2011.

du Cycle de négociations de São Paulo sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), en décembre 2010; et demande à la CNUCED, dans les limites des ressources disponibles, de continuer à analyser l'évolution du SGPC et de fournir des informations à son sujet;

7. *Prie* la CNUCED de continuer à suivre, analyser et évaluer l'évolution du système commercial multilatéral, l'intégration régionale et les accords de libre-échange, et à aider les pays en développement – plus particulièrement les PMA, ainsi que d'autres groupes de pays ayant des besoins spéciaux – ainsi que les pays en transition, à mieux s'intégrer au système commercial multilatéral et à en tirer profit;

8. *Appelle* la CNUCED, conformément à son mandat, à continuer d'apporter un soutien aux pays en développement candidats à l'accession à l'OMC, en particulier les PMA et les pays en transition, en les faisant bénéficier d'une assistance technique et en renforçant leurs capacités avant, pendant et après le processus d'adhésion;

9. *Reconnaît* que le fait d'améliorer les transports et la facilitation du commerce, notamment s'agissant des infrastructures, peut aider tous les pays en développement, s'il est tenu dûment compte de leurs besoins spécifiques, à devenir ou à rester commercialement compétitifs, en particulier les PMA et les pays en développement sans littoral. Demande au secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses activités de renforcement des capacités dans les pays en développement, en particulier les PMA et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs priorités nationales mais aussi à leurs stratégies de développement en matière de transports, de facilitation du commerce et d'infrastructures;

10. *Prie* la CNUCED, dans les limites de son mandat, de poursuivre ses recherches et son analyse sur la contribution des envois de fonds des travailleurs migrants au développement;

11. *Souligne* qu'au cours des trois dernières décennies, les chaînes mondiales d'approvisionnement – dont l'efficacité, notamment les stratégies de réduction des coûts, conduit à la production de biens avec des intrants intermédiaires provenant de plusieurs pays, y compris des pays en développement – sont devenues courantes dans de nombreux secteurs et sont à l'origine d'une expansion spectaculaire des échanges de pièces et de composants intermédiaires;

12. *Note* que la participation aux chaînes mondiales d'approvisionnement est considérée dans de nombreux pays en développement comme un instrument important pour diversifier et accroître les exportations et pour la valeur ajoutée qu'elles créent, ainsi que pour attirer l'investissement étranger direct. Dans ce contexte, des politiques commerciales et industrielles de soutien peuvent faciliter l'intégration des entreprises nationales dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, mais elles ne sont pas suffisantes. Afin de préserver la compétitivité de ces entreprises afin qu'elles s'intègrent aux chaînes mondiales d'approvisionnement, il conviendrait de compléter ces politiques par des mesures de facilitation du commerce et des améliorations substantielles de l'environnement commercial, notamment celles visant à développer les transports et des infrastructures, encourager la concurrence dans la logistique et d'autres services liés au commerce, faire respecter l'état de droit, améliorer les procédures douanières et développer l'investissement dans le capital humain nécessaire pour progresser dans la chaîne de valeur;

13. *Se déclare préoccupée* par le fait que les entreprises des PMA ainsi que d'autres groupes de pays ayant des besoins spéciaux ont fréquemment de grandes difficultés à s'intégrer aux chaînes mondiales d'approvisionnement, en particulier du fait des coûts élevés du transport et d'autres coûts liés au commerce, du faible niveau des compétences et des technologies, de la taille souvent réduite des entreprises et de la faiblesse des compétences en matière de gestion. À cet égard, les mesures de facilitation du

commerce qui visent à réduire les coûts liés au commerce, notamment les mesures non tarifaires, devraient être renforcées, et des efforts devraient être faits, notamment en prenant en considération l'aide au développement et les politiques intérieures, pour valoriser le capital humain et social;

14. *Encourage* la CNUCED, conformément au mandat contenu dans l'Accord d'Accra, à analyser l'évolution, tant au niveau national qu'au niveau international, des chaînes mondiales d'approvisionnement et des méthodes nécessaires pour renforcer la participation et accroître les bénéfices des pays en développement et de leurs entreprises, ainsi que pour ajouter de la valeur à leurs exportations;

15. *Prend note* du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement sur sa troisième session (TD/B/C.I/MEM.2/16); du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels sur sa troisième session (TD/B/C.I/MEM/.3/9); du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale sur sa troisième session (TD/B/C.II/MEM.2/9); du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce sur sa troisième session (TD/B/CI/MEM.1/9); et du rapport de la Réunion d'experts sur l'optimisation de la contribution au développement des envois de fonds (TD/B/C.I/EM.4/3);

16. *Reconnaît l'intérêt* des réunions d'experts en tant que plate-forme pour renforcer les trois domaines du programme de travail de la CNUCED et pour encourager l'échange d'expériences et de meilleures pratiques. Rappelant les termes de l'Accord d'Accra, la Commission devrait utiliser les rapports des réunions d'experts pour étoffer ses travaux.

II. Résumé du Président

A. Ouverture de la session

1. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Petko Draganov, a fait une déclaration liminaire. La Ministre du commerce de l'Indonésie, M^{me} Mari Pangestu, a présenté par liaison vidéo un exposé intitulé «Promouvoir une croissance partagée et un développement durable par le commerce». Des déclarations ont également été prononcées par: a) le représentant du Lesotho au nom du Groupe des 77 et de la Chine; b) le représentant du Ghana au nom du Groupe africain; c) le représentant de la Thaïlande au nom du Groupe asiatique; d) le représentant de la délégation de l'Union européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres; e) le représentant d'El Salvador au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; f) le représentant du Népal au nom des pays les moins avancés; et g) le représentant du Paraguay au nom des pays en développement sans littoral. Des déclarations ont été prononcées ensuite par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Chine, de Cuba et du Mozambique.

2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a déclaré que la croissance par les exportations restait une priorité pour les pays en développement afin de créer des emplois et de réduire la pauvreté. Bon nombre d'entre eux se heurtaient toutefois à de sérieux problèmes structurels dans leur effort pour améliorer globalement la contribution du commerce au développement, liés notamment à la concentration croissante dans le secteur des produits de base, aux mesures de restriction des échanges et à des déséquilibres commerciaux qui étaient aggravés par le désalignement des taux de change. En outre, le redressement fragile et inégal de l'économie et du commerce mondiaux au lendemain de la crise récente faisait craindre la perspective d'une récession à double creux.

L'interdépendance entre commerce, développement et emploi soulignait la nécessité de compléter les stratégies de croissance s'appuyant sur le commerce par des politiques de développement ambitieuses afin de renforcer les capacités de production, la transformation structurelle, la diversification économique et la création de valeur ajoutée. Le risque de coûts d'ajustement substantiels découlant de la libéralisation du commerce soulignait l'intérêt d'une libéralisation stratégique et progressive, afin notamment d'atténuer les pertes d'emplois dans les secteurs d'industrie. En ce qui concerne l'accès des pays en développement aux marchés, réduire les droits de douane sur les produits à forte intensité de main-d'œuvre aiderait à créer des emplois, notamment pour les travailleurs peu qualifiés, et faciliterait la diversification dans des productions à plus forte valeur ajoutée. Le Secrétaire général adjoint a estimé que le Cycle de Doha pourrait jouer un rôle à cet égard, mais qu'il devrait peut-être changer d'optique pour aller de l'avant, notamment en permettant des résultats rapides sur les questions qui étaient d'un intérêt commercial essentiel pour les PMA. Par ailleurs, l'intégration des pays en développement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales améliorerait leur participation au commerce international. Elle nécessitait des politiques industrielles accompagnées d'un appui financier et technique ciblé.

3. Le Secrétaire général adjoint a souligné l'apparition de nouveaux créneaux pour les technologies et les produits verts, devant laquelle l'offre des pays en développement s'était montrée assez réactive. Il a aussi évoqué le rôle important des transports pour remplir les exigences d'une économie à faible intensité de carbone, et la nécessité de promouvoir des transports économes en énergie, en favorisant l'investissement dans des infrastructures et des activités qui émettent peu de carbone et soient résilientes face aux changements climatiques. Il a souligné que la treizième session de la Conférence pourrait apporter une contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui serait organisée en 2012.

4. Dans son exposé par liaison vidéo, la Ministre du commerce de l'Indonésie, M^{me} Mari Pangestu, a souligné qu'il importait de garantir des régimes de commerce et d'investissement ouverts pour favoriser le redressement de l'économie mondiale et contribuer à une croissance partagée. Elle a souligné que le rôle accru des pays en développement, en particulier des pays émergents, dans la reprise mondiale ouvrait de nouvelles possibilités de développer le commerce Sud-Sud. Ce commerce avait connu une progression vigoureuse dans la période récente. Au plan international, une croissance partagée s'appuyant sur le commerce supposait d'intégrer davantage de pays dans le système commercial international; au niveau national, il s'agissait d'intégrer les secteurs et les groupes sociaux – notamment les femmes – particulièrement touchés par la pauvreté et de créer des emplois. Les politiques nationales, régionales et multilatérales devaient être reliées pour former un tout cohérent. Conclure le Cycle de Doha dans le cadre d'un engagement unique était un objectif important pour ouvrir davantage de marchés, mais cela pourrait prendre encore un certain temps. Un ensemble de résultats à l'intention des PMA pourrait être arrêté en 2011 à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC, tandis que le règlement d'autres questions du Cycle de Doha interviendrait plus tard. Une telle issue pourrait aussi aider à faire disparaître certaines distorsions dans quelques secteurs, dont l'agriculture. Le traitement en franchise de droits et sans contingent devrait être inclus dans le paquet en faveur des PMA, avec des règles d'origine simplifiées. Ce traitement pouvait aussi être accordé dans le contexte régional. Un système commercial multilatéral renforcé pouvait empêcher le protectionnisme d'entraver le commerce et l'investissement. C'était une nécessité étant donné la légère reprise de la tendance protectionniste observée récemment.

5. M^{me} Pangestu a déclaré que les avantages de la libéralisation n'étaient pas nécessairement de portée très large et n'étaient pas toujours répartis équitablement entre les populations, les secteurs et les entreprises. Il fallait donc s'assurer que le commerce

débouche sur des avantages dont les populations bénéficient largement au plan national, si l'on voulait qu'il soit un véritable moyen de développement. Pour les pays en développement, les principales questions à régler pour être capables de parvenir à une croissance partagée en s'appuyant sur le commerce étaient notamment les suivantes: a) la création d'emplois dans tous les secteurs et pas uniquement dans les secteurs tournés vers l'exportation; b) l'amélioration du soutien aux petites et moyennes entreprises (PME); c) des systèmes de protection sociale efficaces, étant donné le grand nombre de personnes employées dans l'économie informelle; d) l'intégration des femmes dans les activités liées au commerce mondial, par l'amélioration de l'éducation et l'égalité d'accès aux capitaux, aux marchés et aux entreprises; et e) le développement des capacités de production et la création d'emplois grâce au commerce de services, notamment à l'externalisation et aux services de l'emploi. En l'absence d'accord concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, on risquait de voir apparaître des tendances protectionnistes, en particulier sous la forme de normes de produits. Ces normes devaient être développées sur la base de critères scientifiques et de manière transparente et dans l'idéal devaient être similaires à celles des autres pays, sans quoi elles pouvaient compromettre le commerce. À cet égard, il fallait aussi: a) disposer d'un plan d'action; b) laisser le temps aux producteurs des pays en développement de s'adapter aux nouvelles normes; et c) fournir un soutien en vue du renforcement des capacités de manière à ce que les normes soient respectées. La production d'huile de palme en Indonésie était un exemple dans lequel le dialogue avec les importateurs européens et le recours à des vérificateurs indépendants pour certifier les procédés facilitaient la transition vers une production durable pour l'exportation.

6. Bon nombre de délégations ont souligné que la récente crise économique et financière avait eu des répercussions très négatives sur le développement, et que même si l'économie mondiale et le commerce mondial avaient commencé de rebondir, bon nombre de PMA, de pays en développement sans littoral et d'autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables continuaient de lutter pour inscrire durablement leur économie dans une trajectoire de développement, créer des emplois et réduire la pauvreté. Le commerce mondial avait fortement rebondi en 2010 avec une augmentation de 12 %. Néanmoins, la répartition des fruits de la croissance commerciale avait été différente selon les pays et les régions. Les services avaient progressé également, mais de façon variable selon les régions. La concentration des exportations de produits de base s'était accentuée. Les pays en développement, en particulier les pays émergents, se redressaient plus rapidement et servaient de gisements de demande et de marchés d'exportation pour l'économie mondiale. Par ailleurs, les pays évoluaient à des niveaux de développement différents, chacun ayant ses propres besoins et difficultés. L'expérience des pays amenait au constat que le commerce et le développement étaient étroitement liés et se renforçaient mutuellement. Du fait de cette interdépendance, il fallait une cohérence entre les politiques (en matière de commerce, d'industrie, d'agriculture et de services) et des stratégies de développement intégrées. Les représentants ont manifesté leur gratitude pour l'action menée par la CNUCED à cet égard.

7. Il a été constaté que la reprise restait fragile et risquait d'être encore fragilisée par la menace du protectionnisme et par le fait que le Cycle de Doha était au point mort, ce qui était très préoccupant pour tous. Les PMA et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables risquaient tout particulièrement d'en subir les conséquences. En dépit des efforts renouvelés pour conclure le Cycle d'ici fin 2011, un report supplémentaire n'était pas à exclure. La plupart des délégations se sont accordées à estimer qu'il était important de conclure le Cycle de Doha sur la base de son mandat complet afin de renforcer le système commercial multilatéral, d'empêcher le protectionnisme et de jeter les bases d'un redressement du commerce et d'une croissance économique soutenue. De nouvelles solutions pouvaient être envisagées pour avancer dans

les négociations et déboucher sur des résultats favorables à un développement partagé: par exemple, l'obtention de résultats rapides dans des domaines sur lesquels il serait aisé de s'entendre, notamment l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et la simplification des règles d'origine, la mise en œuvre de moyens pour la facilitation du commerce, le traitement spécial et différencié et les services – en particulier au titre du mode 4. La nécessité d'un appui concret au moyen de l'initiative d'Aide pour le commerce, surtout pour les PMA, et du Cadre intégré renforcé, a également été soulignée.

8. Certaines délégations ont indiqué qu'à moyen terme il serait indispensable de revoir la conception classique du système commercial multilatéral axée sur la libéralisation des échanges pour l'aligner sur des objectifs économiques plus larges (capacités de production, création d'emplois et développement), ce réalignement devant être entrepris au cours du Cycle de Doha. Un système commercial libre et équitable pouvait être un moteur puissant de la croissance, de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration du niveau de vie.

9. Plusieurs délégations ont exprimé des préoccupations à propos de la lenteur des négociations d'adhésion des pays en développement à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces négociations devaient être accélérées et les engagements pris par les pays en développement devaient être comparables à ceux des pays déjà membres de l'OMC qui avaient un degré de développement analogue.

10. Les représentants ont indiqué que le commerce de services et le développement pouvaient contribuer beaucoup à améliorer et diversifier la capacité d'offre et à créer des économies compétitives et performantes.

11. Les représentants ont noté qu'il était indispensable d'édifier une capacité d'offre de services, y compris de services d'infrastructure, propre à faciliter les échanges et à donner aux transactions commerciales un bon rapport coût-efficacité, particulièrement dans les PMA. Des politiques et des plans nationaux complets de développement des services devaient être élaborés et appliqués. Les participants ont apprécié le travail de la CNUCED et l'aide qu'elle apportait dans le domaine du commerce et du développement des services.

12. Quelques délégations ont souligné que l'application effective du Programme d'action d'Istanbul, issu de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, était de nature à promouvoir les capacités de production de ces pays et leur meilleure intégration dans le commerce mondial.

13. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du commerce Sud-Sud. La conclusion des négociations de São Paulo dans le cadre du SGPC devrait donner une nouvelle impulsion à ce commerce. Elles ont félicité la CNUCED de son soutien pour le SGPC.

14. Les délégations ont félicité la CNUCED aussi pour ses travaux permanents sur l'évolution du système commercial international, ses analyses approfondies et l'aide apportée aux pays en développement pour leur permettre de s'intégrer plus facilement dans le système commercial mondial. Elles ont demandé à la CNUCED de continuer à fournir une assistance technique concernant les grandes questions de principe en matière de négociations commerciales multilatérales et régionales et de libéralisation des échanges, en tenant compte pleinement des besoins des pays en développement et des PMA.

15. Certaines délégations ont noté qu'on pouvait améliorer la participation aux chaînes mondiales d'approvisionnement grâce à l'ouverture du commerce et à des mesures de soutien aux politiques financières et industrielles d'investissement dans l'enseignement et l'infrastructure. Elles ont approuvé les idées du secrétariat concernant les éléments qui étaient indispensables pour étoffer dans les pays en développement les capacités commerciales (y compris les capacités d'offre) qui étaient de nature à améliorer la compétitivité, la croissance et l'intégration. D'autres éléments ont été jugés importants:

intégration régionale, environnement propice aux affaires, développement des marchés intérieurs, facilitation du commerce (notamment amélioration du transport et de la logistique), transfert de technologie, investissement, partenariats public-privé, place des femmes dans l'économie, accroissement de l'aide au commerce et de l'aide publique au développement (APD), utilisation plus rationnelle du Cadre intégré renforcé, développement des ressources humaines et rôle de l'État. Le secteur privé, considéré comme le principal moteur de la chaîne d'approvisionnement, devait à ce titre être soutenu par les pouvoirs publics. Il fallait soutenir aussi les PME et les femmes, par l'accès au crédit, aux marchés, aux réseaux, et par des mesures compensatoires de la libéralisation. Les délégations ont relevé l'importance de la technologie en général et celle des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer la compétitivité des pays en développement et leur intégration dans les chaînes mondiales de valeur.

16. La plupart des délégations ont reconnu que l'aptitude d'un pays à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale pouvait être sérieusement compromise par les carences dans le transport, la logistique, l'infrastructure et les services commerciaux. L'accès à une infrastructure et à des services de transport international durables et économiques demeurerait un problème majeur pour les pays en développement, problème qui était aggravé par le renchérissement du pétrole et par les préoccupations concernant les changements climatiques et leurs incidences sur le transport. Il était nécessaire de mieux comprendre ces questions et leur impact économique afin d'adopter une politique de transport appropriée. Les délégations ont noté que la CNUCED devait renforcer ses travaux relatifs aux liens existant entre les problèmes de développement liés à l'énergie, au coût du transport et aux changements climatiques. Une autre question importante devait être traitée, à savoir la nécessité de donner à l'infrastructure des transports la résilience nécessaire pour s'adapter aux incidences actuelles et potentielles des changements climatiques sur les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Tout aussi important était le rôle du secteur privé dans le développement et l'entretien de l'infrastructure de transport, y compris par le biais de partenariats public-privé. Par ailleurs, les réformes concernant le transport et la facilitation du commerce qui étaient opérées à l'échelle multilatérale, régionale et nationale étaient déterminantes pour abaisser les obstacles au commerce et les coûts. La CNUCED a été encouragée à poursuivre son action en faveur des transports, de la facilitation du commerce et du développement de l'infrastructure, notamment par l'intermédiaire du Programme de formation portuaire de TrainForTrade.

17. Concernant les réunions d'experts, les délégations ont relevé qu'elles soulevaient d'importantes questions de politique générale pour les États membres et elles ont désigné des domaines qui appelaient des recherches plus poussées de la CNUCED. Un représentant a fait observer que les experts participaient aux réunions à titre personnel et qu'il fallait en tenir compte pour juger les résultats de ces réunions. Les délégations ont remercié la CNUCED du travail accompli pour réunir et desservir la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, et en assurer le service; la Conférence avait réaffirmé le rôle tout à fait particulier de la CNUCED dans le système des Nations Unies s'agissant de promouvoir une politique et une réglementation visant à combattre les pratiques anticoncurrentielles et à favoriser l'intérêt du consommateur.

18. Quelques délégations ont exprimé leur satisfaction pour l'application de l'Accord d'Accra, la communication à l'intention d'un grand nombre de pays en développement et l'importance accordée aux propositions concrètes de moyens d'action possibles dans les activités de la CNUCED, ainsi qu'il ressortait des rapports intérimaires du secrétariat concernant l'application de l'Accord en 2010 dans les domaines du commerce, des produits de base, du transport et de la facilitation du commerce, et de la formation professionnelle.

B. Rapports des réunions d'experts

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

(Point 3 a) i) de l'ordre du jour)

19. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement (TD/B/C.I/MEM.2/16), qui a été présenté par le secrétariat.

20. La Commission a accueilli avec satisfaction l'examen par les experts des questions d'instabilité des prix et elle a souligné la nécessité de continuer à analyser le fonctionnement des marchés à terme. Étant donné la montée des incertitudes, la Commission a examiné la question de la fixation des prix à différents niveaux des chaînes de valeur des produits de base et le rôle du secteur public dans la gestion des risques encourus par les producteurs. Plusieurs facteurs contribuaient à la complexité du phénomène d'instabilité des prix, notamment des éléments fondamentaux de l'offre et de la demande tels que les chocs sur le plan de l'offre, le manque de transparence, les taux de change et les fluctuations du coût des intrants. Ces facteurs pouvaient être exacerbés par la financiarisation et la spéculation.

21. La Commission a pris note des propositions en cours concernant l'étendue et la nature de l'intervention étatique sur les marchés de produits alimentaires. Il s'agissait notamment de passer du maintien de stocks régulateurs nationaux coûteux à des stocks régionaux, particulièrement parmi les petits pays, et de donner plus de transparence au marché en améliorant l'information sur les prix et les normes à l'intention des agriculteurs.

22. La Commission a relevé l'importance: a) de normes de procédé et de courants d'information fiables dans les chaînes de produits de base, de l'exploitation agricole au consommateur en passant par les douanes, afin d'assurer l'innocuité des produits; b) des moyens de remédier aux ruptures de la chaîne d'approvisionnement sur le marché des intrants et dans d'autres liaisons, afin d'incorporer l'agro-industrie des pays en développement dans les chaînes mondiales de valeur.

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels

(Point 3 a) ii) de l'ordre du jour)

23. La Commission a pris note du rapport de la Réunion pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels sur sa troisième session (TD/B/C.I/MEM.3/9), qui a été présenté par la Présidente de la Réunion, M^{me} Marion Williams (Barbade).

24. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'intérêt particulier porté par les experts à la nécessité d'une stratégie intégrée et cohérente pour développer le secteur des services d'infrastructure. Elles ont reconnu avec les experts l'importance d'une stratégie globale cohérente, en ajoutant que les décideurs devaient absolument tenir compte des contraintes affectant l'offre et de la politique de développement d'ensemble des divers pays, et que le commerce international, en particulier celui des services, avait un grand rôle à jouer dans cette stratégie. L'ouverture du commerce, alliée à une politique de réglementation bien conçue, contribuait à créer des services d'infrastructure plus compétitifs et plus performants. Les délégations ont noté que la réunion d'experts avait mis en lumière à juste titre la part majeure que l'État devait prendre à l'élaboration d'une stratégie intégrée et cohérente pour le secteur des services d'infrastructure. Elles ont répété qu'il importait de renforcer la capacité des pays en développement dans le domaine des services et d'adopter pour les services d'infrastructure les cadres de réglementation

nécessaires. Certaines délégations ont insisté sur la question de la cohérence entre les cadres réglementaires et les autres politiques générales et sur le rôle majeur qui incombait à l'État, ainsi que sur le rôle de l'État dans la mise au point des pratiques réglementaires les mieux adaptées, compte tenu des spécificités et des besoins de développement de chaque pays.

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale

(Point 3 a) iii) de l'ordre du jour)

25. Comme le rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale avait déjà été soumis à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement en mai 2011, il n'a pas été présenté à la réunion en cours.

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce

(Point 3 a) iv) de l'ordre du jour)

26. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce (TD/B/C.I/MEM.1/9), qui a été présenté par le secrétariat.

27. Un représentant a fait observer que les sujets traités au cours de la réunion d'experts étaient d'actualité, concernaient des événements internationaux et étaient particulièrement pertinents pour les PMA et les pays en développement sans littoral. La CNUCED a été encouragée à poursuivre son travail de recherche et d'analyse afin de mieux cerner certaines des principales difficultés que posait le transport international, y compris le lien entre le coût de l'énergie et celui des transports, ainsi que l'impact plus général du renchérissement des transports sur l'économie et les conséquences qui en découlaient pour le commerce et la compétitivité.

28. Un autre représentant a souligné l'importance du travail accompli par la CNUCED, en collaboration avec la Banque mondiale, des organismes publics et différentes administrations des douanes, pour développer au maximum l'emploi des TIC dans les douanes afin de rationaliser certaines opérations douanières et d'en améliorer l'efficacité.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

29. Au titre de ce point, la Commission a pris note du rapport de la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (TD/RBP/CONF.7/11), qui a été présenté par le secrétariat.

Rapport de la Réunion d'experts sur l'optimisation de la contribution au développement des envois de fonds

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

30. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts sur l'optimisation de la contribution au développement des envois de fonds (TD/B/C.I/EM.4/3), qui a été présenté par M^{me} Rina Soemarno (Indonésie) au nom du Président de la Réunion, M. Dian Djani (Indonésie).

31. Plusieurs représentants ont indiqué que la réunion était opportune, bien préparée et généralement appréciée quant à la qualité de la documentation et à la participation de

personnalités de haut niveau. Les délégations ont souligné que les migrations et l'utilisation judicieuse des envois de fonds étaient un facteur de développement bénéfique à tous égards dans le cadre de la mondialisation. Les transferts de fonds présentaient une relation nettement positive avec la réduction de la pauvreté, la croissance économique et le développement social, et cet effet pouvait être renforcé par une politique volontariste et ciblée. Les transferts étaient intrinsèquement liés à la migration et dans de nombreux pays en développement, ils étaient devenus un moteur appréciable de l'économie. Ils devaient être incorporés dans la politique globale de gestion des migrations et dans la stratégie nationale de développement. On a souligné l'importance d'accords sur les migrations temporaires et circulaires pour faciliter le mouvement des expatriés.

32. Les représentants ont souligné aussi le fait qu'on pouvait optimiser l'impact des transferts de fonds sur le développement en augmentant le volume de ces transferts, y compris en les systématisant, en les sécurisant et en abaissant le coût des transactions connexes, en créant un environnement propice et compétitif et un cadre réglementaire approprié, en améliorant les compétences et l'ouverture financières aussi bien pour les migrants que pour les destinataires de leurs fonds, et aussi en dispensant aux chefs d'entreprise migrants une formation technique et des mesures d'incitation pour leurs affaires.

33. D'autres délégations ont indiqué que les envois de fonds pouvaient améliorer la cote de solvabilité d'un pays et par conséquent lui faciliter l'accès au marché international des capitaux. Une politique cohérente en matière de transferts de fonds pouvait contribuer à maximiser les bénéfices de ces transferts. Les pays en développement qui n'avaient pas encore de politique à ce sujet devaient mettre en place une politique fondée sur les meilleures pratiques. De nouvelles politiques en la matière optimiseraient l'impact des transferts de fonds sur l'investissement, la croissance et le développement, en prévoyant la création de mécanismes visant à mobiliser les fonds transférés grâce à l'élévation du taux d'intérêt sur les dépôts à terme, à des comptes bancaires libellés en monnaie étrangère et à des encouragements fiscaux. Les gouvernements devaient définir des systèmes permettant d'enregistrer les transferts de fonds par les voies officielles et améliorer les statistiques sur ces transferts. Ils pouvaient faciliter l'utilisation des fonds transférés pour créer des capacités de production, par exemple en mettant en place des programmes d'étude destinés aux rapatriés, améliorer le climat d'investissement et compléter les investissements en puisant dans les fonds transférés.

34. Certaines délégations ont indiqué que la CNUCED devait: a) s'attacher à faire la synthèse des examens par pays sur les règlements financiers et les systèmes de paiement touchant les envois de fonds, afin d'évaluer les meilleures pratiques; b) établir un cadre d'analyse afin d'évaluer le degré d'ouverture et de compétence financières des pays; c) élaborer une base de données sur les pratiques propices au développement, en vue de faciliter les transferts de fonds; d) poursuivre ses recherches et organiser des réunions d'experts destinées à explorer les liens existant entre les migrations, les transferts de fonds, le commerce, l'investissement et le développement. La CNUCED était au sein de l'Organisation des Nations Unies un organisme particulièrement bien placé pour analyser les effets des migrations et des envois de fonds sur le développement, ainsi que les moyens d'en optimiser les bienfaits pour les pays en développement. L'émigration et les transferts de fonds qu'elle engendrait étaient indispensables aux pays en développement, et à d'autres pays, étant donné la contribution qu'ils apportaient à l'économie mondiale. Certaines délégations ont demandé à la CNUCED de faire d'autres analyses sur la question et d'organiser une nouvelle réunion d'experts sur les migrations, les transferts de fonds et le développement.

C. Examen de l'évolution du système commercial international et renforcement de sa contribution au développement et à la reprise économique

(Point 4 de l'ordre du jour)

35. Les délibérations de la Commission au titre du point 4 de l'ordre du jour se sont appuyées sur la présentation de la note d'information du secrétariat (TD/B/C.I/15) par M^{me} Mina Mashayekhi, Administratrice chargée de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, et sur les interventions de personnalités de haut niveau: M. H. V. Singh, Secrétaire général adjoint de l'OMC, et M. José Manuel Salazar-Xirinachs, Directeur exécutif pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Un certain nombre d'ambassadeurs et de hauts responsables ont aussi pris part au débat.

36. La note d'information du secrétariat, qui examinait avec une attention particulière les liens entre le commerce et l'emploi, a été vivement appréciée car elle renfermait une analyse qui incitait à la réflexion.

37. Les participants ont noté que la reprise «à deux vitesses» enregistrée, qui était caractérisée par une croissance plus rapide dans les pays en développement que dans les pays développés, attestait des changements structurels à l'œuvre dans l'économie mondiale. Les débouchés économiques se déplaçaient vers le Sud, aboutissant à un système commercial international multipolaire marqué par la montée en puissance des pays en développement émergents. Les pays en développement avaient été les principaux moteurs de la reprise, avaient été une source notable d'importations provenant de tous les pays et étaient devenus, après la crise, une destination encore plus importante des exportations qu'auparavant. Leur forte demande d'importations avait aidé de nombreux pays à faire face à la contraction de la demande mondiale pendant et après la crise. La croissance rapide et dynamique des pays en développement avait créé des pôles nouveaux et supplémentaires d'échanges et de croissance: on s'attendait à ce que plus de la moitié de la croissance mondiale provienne des pays en développement dans les années à venir et, en outre, à ce que la composition différente de leur demande – axée sur les matières premières, l'énergie et les produits alimentaires – crée des débouchés sans précédent pour les pays en développement. Inversement, de nombreux pays étaient particulièrement préoccupés par la persistance d'un chômage élevé et par une croissance sans emploi.

38. Les pays en développement continuaient de rencontrer divers obstacles dans le processus de reprise. Le chômage généralisé, les inégalités croissantes, le chômage élevé des jeunes et l'importance du secteur informel continuaient d'entraver une reprise partagée et durable, au détriment de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Même si certaines régions enregistraient une reprise dynamique des échanges et de l'activité économique, les exportations mondiales n'avaient pas encore retrouvé leur niveau d'avant la crise, et de nombreux pays en développement continuaient de souffrir des conséquences de la crise – surtout ceux dont les exportations étaient tributaires des produits de base. Les hausses récentes et l'instabilité persistante des cours des produits de base causaient des difficultés considérables aux exportateurs comme aux importateurs, et les prix élevés des produits alimentaires enregistrés récemment suscitaient des inquiétudes ayant trait à la sécurité alimentaire. La compétitivité externe des pays en développement avait souffert, en raison de l'appréciation de leur monnaie provoquée par des entrées accrues de capitaux qui nécessitaient la mise en place de contrôles.

39. Le commerce revêtait désormais une plus grande importance dans la croissance économique et le développement de tous les pays et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; les liens croissants noués entre les pays en matière

d'expansion du commerce étaient caractérisés par l'existence de réseaux mondiaux d'approvisionnement et par le renforcement du rôle joué par les pays émergents. La stratégie de croissance par le commerce demeurait valable pour contribuer au développement, en particulier à celui des petits pays qui comptaient sur la demande extérieure pour maintenir leur croissance. Les grands pays qui enregistraient des excédents commerciaux pourraient privilégier la demande intérieure pour leur croissance, même si le commerce continuait d'être important pour eux. Compte tenu de cette interdépendance accrue, les mesures commerciales nationales avaient des effets sur le bon fonctionnement des processus de production dans d'autres pays. À cet égard, il a été fait allusion à la multiplication récente des mesures qui restreignent le commerce appliquées par les pays du G-20, qui portaient sur 0,6 % de leurs importations.

40. Il a toutefois été souligné que le commerce ne débouchait pas automatiquement sur la croissance et le développement. La libéralisation du commerce était une condition nécessaire, mais pas la seule, à la croissance économique et au développement. Il n'était pas non plus optimal d'appliquer dans tous les pays la même stratégie de libéralisation. Le choix de la politique commerciale, notamment l'adoption d'un niveau de protection raisonnable, dépendait du niveau de développement du pays concerné, de la taille de son marché et de l'enchaînement et du calendrier des mesures, ainsi que des politiques complémentaires.

41. Le secteur des services, notamment des services infrastructurels, ainsi que le commerce de services pouvaient réellement servir de tremplin à la croissance économique des pays en développement. Ce secteur avait accru sa part de la valeur ajoutée, avait joué un rôle croissant dans la diversification des exportations, avait renforcé l'efficacité économique, avait permis d'atteindre des objectifs publics (par exemple, la santé et l'éducation) et avait absorbé une grande partie de la main-d'œuvre en créant des emplois.

42. Un grand nombre de pays en développement n'avait pas été en mesure de tirer parti des possibilités offertes par le commerce international. Les PMA, les pays en développement sans littoral et les pays plus petits et plus vulnérables économiquement ont continué de se heurter à des obstacles structurels importants, en particulier aux contraintes pesant sur l'offre, qui empêchaient le commerce de contribuer au développement. Par conséquent, il faut absolument s'attaquer à ces obstacles, en mettant en place des capacités productives compétitives, en promouvant le développement des infrastructures et en appuyant la mise au point et la diffusion de technologies, notamment par des partenariats public-privé, afin d'accroître l'accès aux capitaux, aux compétences et à la technologie, et remédier aussi aux problèmes urgents liés à l'environnement et aux changements climatiques. À cet égard, il a été jugé important de réaliser des progrès, comme convenu à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, dans la mise en œuvre intégrale et concrète du Plan d'action d'Istanbul. On a souligné la nécessité de renforcer l'aide au commerce et le cadre intégré renforcé, ainsi que d'élargir la contribution de l'APD, afin de s'assurer que ces programmes sont bien exécutés et font l'objet d'une répartition équitable des ressources.

43. Le rôle important que l'État avait à jouer en tant que catalyseur ou habilitateur de la transformation structurelle a été reconnu. La politique commerciale devait s'accompagner de politiques complémentaires, notamment d'une politique industrielle et d'une politique du travail, et de la mise en place de systèmes de sécurité sociale, dans le cadre d'une stratégie de développement globale et intégrée, afin de pouvoir obtenir des résultats positifs – renforcement des capacités d'approvisionnement, diversification des exportations et création d'emplois, réduction des inégalités, atténuation de la pauvreté, accès aux services essentiels, etc. – surtout pour les pauvres. On pourrait envisager de concevoir une panoplie de politiques commerciales et connexes qui contribuent au développement, dans laquelle le modèle de croissance par le commerce serait associé à des mesures actives et modernes de

politique industrielle et de politique du travail qui seraient adaptées à un environnement commercial de plus en plus ouvert.

44. Les participants ont noté que par le passé, le système commercial international avait été axé de manière prédominante sur la libéralisation du commerce, et avait souvent négligé les incidences sur les capacités productives, l'emploi et le développement. Il a donc été jugé important de corriger cette orientation traditionnelle et d'aligner les stratégies et les disciplines en matière de libéralisation sur des objectifs de développement plus larges. Les pays en développement devraient avoir la possibilité de concevoir des stratégies de libéralisation dont le contenu, l'ampleur, le rythme et le calendrier leur conviennent car une réforme progressive a plus de chances de déboucher sur un ajustement indolore du marché du travail et d'empêcher la destruction d'emplois dans les secteurs d'importation. Cela était aussi nécessaire pour prévenir toute désindustrialisation et créer des capacités productives endogènes. Par conséquent, un traitement spécial et différencié et une réciprocité qui ne soit pas totale étaient des principes importants qui devaient être pleinement mis en œuvre dans le système commercial international.

45. Si le système commercial international permettait d'élargir l'accès aux marchés et de faciliter l'entrée sur les marchés, cela pourrait aussi contribuer à stimuler la demande de travail, en particulier dans le secteur des exportations. On a souligné la nécessité de veiller à ce que ces politiques soient bien conçues, en ciblant les secteurs ayant de fortes chances de créer des emplois et d'accroître la productivité, notamment le secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre, ainsi que l'agriculture et les services, y compris par le mode 4 et le mouvement de main-d'œuvre. On estimait que l'intégration régionale, en particulier l'intégration et la coopération Sud-Sud, jouait un rôle particulièrement important en vue de surmonter les contraintes de taille et d'améliorer de manière sensible les perspectives d'exportation et d'emploi. La conclusion récente du SGPC – qui a considérablement élargi l'ensemble des produits visés et abaissé les droits de douane appliqués – contribuait particulièrement à stimuler un commerce Sud-Sud interrégional en croissance rapide. Les participants ont noté que des instruments de politique industrielle soigneusement conçus, tels que les obligations de résultats, pouvaient aider à promouvoir l'emploi local et la mise en valeur du capital humain. L'importance d'une marge d'action accrue, ainsi que de la cohérence des politiques et d'une bonne gouvernance, a été soulignée.

46. Il était essentiel de prendre des mesures qui facilitent l'ajustement du marché du travail aux chocs exogènes et qui créent des emplois afin d'optimiser les effets bénéfiques du commerce, car la libéralisation du commerce avait accru la vulnérabilité et la précarité des travailleurs en rendant le marché du travail plus sensible aux chocs extérieurs. On a souligné les difficultés particulières auxquelles se heurtaient les pays en développement dans la mise en œuvre de telles mesures, la plupart d'entre eux ne disposant pas d'assurance chômage ou d'autres mécanismes d'indemnisation des chômeurs en cas de perte de revenu. La protection sociale était donc indispensable dans une économie ouverte. Il importait aussi d'investir dans le capital et dans la population parallèlement à la libéralisation du commerce, d'autant plus que la mondialisation faisait des compétences un atout croissant. À cet égard, il a été jugé important d'aider les pays en développement à appliquer des mesures de ce type par le biais de l'aide au commerce, au développement et à l'emploi. Des systèmes de protection sociale solides et bien conçus pourraient aussi remédier au problème de la précarité des emplois et des revenus.

47. Il a été souligné que le système commercial multilatéral constituait la pièce maîtresse du système commercial international. Le système commercial multilatéral ouvert, équitable, transparent, prévisible, non discriminatoire et réglementé avait joué un rôle important en vue de préserver l'ouverture des marchés et de contenir le protectionnisme pendant la crise, et ses règles commerciales avaient généralement fait la preuve de leur solidité. L'impasse dans laquelle se trouvait actuellement le Cycle de négociations de Doha

à l'OMC était très préoccupante. On a mis l'accent sur le fait qu'une nouvelle prolongation des négociations pouvait entacher la crédibilité du système commercial multilatéral et que l'OMC devait donc être renforcée en tant que gardienne de ce système. Le Cycle de Doha représentait pour les pays en développement leur meilleure chance de corriger les déséquilibres actuels, de rendre le système plus équitable et plus favorable au développement, de stimuler l'économie mondiale et de renforcer la création d'emplois. Il fallait donc s'efforcer de le faire aboutir dans le cadre d'un engagement unique et en mettant fortement l'accent sur le développement – en accordant une attention particulière aux questions qui préoccupent les PMA, les pays en développement sans littoral et les pays plus petits et plus vulnérables économiquement, notamment par une aide au commerce vigoureuse.

48. Se tournant vers l'avenir, les participants ont souligné l'importance d'obtenir des résultats rapides sur les questions revêtant un intérêt essentiel pour les PMA, telles que l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, le coton, l'octroi d'une dérogation pour les services et l'accession à l'OMC, ainsi qu'un ensemble de mesures portant sur quelques questions n'intéressant pas que les PMA qui sont fortement axées sur le développement, telles que la facilitation du commerce, avant la fin de l'année en cours. Il fallait réfléchir aux prochaines étapes, étant donné que les résultats du Cycle fixeraient les modalités du commerce mondial pendant les prochaines décennies et auraient un effet durable sur le développement et l'emploi. Certains participants ont souligné la nécessité d'aboutir à un ensemble de mesures qui ouvriraient concrètement les marchés afin de créer de nouvelles possibilités de croissance. D'autres orateurs ont souligné qu'il importait d'obtenir que l'ensemble des résultats de Doha relève d'un engagement unique dans un futur proche, et d'engager la réflexion sur des questions urgentes du XXI^e siècle, telles que les «questions de Singapour» relatives à la concurrence et à l'investissement. À plus long terme, les participants ont pris note des arguments invitant à réfléchir à un renforcement du système commercial multilatéral et à améliorer son fonctionnement, par exemple concernant l'engagement unique et le programme élargi.

49. Les participants ont fait l'éloge des travaux de la CNUCED, qui jouait un rôle important dans le suivi, l'évaluation et l'analyse de l'évolution du système commercial international, et dans l'aide que reçoivent les pays en vue de surmonter les obstacles au développement lors de leur participation au commerce international et au système commercial international – par exemple, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique commerciale nationale, et les négociations commerciales multilatérales et régionales. On estimait que les analyses et les délibérations intergouvernementales de la CNUCED contribuaient grandement à renforcer et à faire avancer la connaissance des questions essentielles relatives à la politique commerciale et au programme des négociations commerciales, et à aider les pays à prendre conscience des avantages à tirer d'une intégration bénéfique au système commercial international. La collaboration de la CNUCED avec d'autres organisations était appréciée – par exemple avec l'OIT et l'OMC, et dans le cadre de l'Initiative de collaboration internationale sur le commerce et l'emploi.

50. En guise de résumé, le Président a réaffirmé que le commerce jouait désormais un rôle plus important dans la croissance économique et le développement de tous les pays et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les liens croissants noués entre les pays en matière d'expansion du commerce avaient été caractérisés par le rôle des pays émergents et de chaînes d'approvisionnement mondiales en pleine mutation. Toutefois, la croissance du commerce ne débouchait pas automatiquement sur le développement, comme l'avait montré la crise mondiale. En outre, la libéralisation du commerce était une condition nécessaire, mais pas la seule, à la croissance économique et au développement, surtout dans les pays en développement. La politique commerciale devait s'accompagner de politiques complémentaires et de la mise en place d'un système de sécurité sociale dans le cadre d'une stratégie de développement globale et intégrée, afin

d'obtenir des résultats positifs dans des domaines tels que le renforcement des capacités d'offre, la diversification des exportations et la création d'emplois, l'atténuation de la pauvreté et l'accès aux services essentiels – surtout pour les pauvres. On pourrait envisager de mettre au point une panoplie de politiques commerciales et connexes contribuant au développement. Par exemple, il importait de veiller à ce que les réformes du commerce aient des effets positifs sur l'emploi en mettant en place une politique nationale du travail, et en garantissant des aides aux travailleurs et aux entreprises. Au niveau mondial, le système commercial multilatéral constituait la pièce maîtresse du système commercial international. Il devrait être renforcé par la conclusion du Cycle de Doha comme prévu, dans le cadre d'un engagement unique et en mettant fortement l'accent sur le développement, c'est-à-dire en accordant une attention particulière aux questions revêtant un intérêt pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les pays plus petits et plus vulnérables économiquement. En outre, l'OMC devait être renforcée en tant que gardienne du système commercial multilatéral, dont émanent les règles et les disciplines nécessaires à garantir un système ouvert, réglementé, prévisible et transparent. Le commerce Sud-Sud offrait aussi de nouvelles possibilités d'accroître les échanges aussi bien entre pays en développement qu'entre ces pays et le reste du monde. Enfin, la CNUCED jouait un rôle important, dont se félicitaient les pays, en suivant l'évolution du système commercial international. Ses analyses et ses délibérations intergouvernementales contribuaient à renforcer et à faire avancer la connaissance des questions essentielles relatives à la politique commerciale et au programme des négociations commerciales, et aidaient les pays à envisager des orientations adaptées en vue de traiter ces questions aux niveaux national, régional et multilatéral.

D. Intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, y compris en ajoutant de la valeur à leurs exportations

(Point 5 de l'ordre du jour)

51. Le secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour à l'examen et la note correspondante, intitulée «Intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, y compris grâce à des exportations à plus forte valeur ajoutée» (TD/B/C.I/16), et a fourni une analyse des principales constatations faites dans le document et des conclusions sur les mesures à prendre. Il a notamment été souligné que, pour les pays capables d'entrer dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, les perspectives d'un développement tiré par les exportations étaient considérables. Le secrétariat a également souligné la possibilité d'une libéralisation plus poussée du commerce Sud-Sud et d'une réduction des droits de douane sur les intrants intermédiaires, la nécessité d'aborder comme il convenait la question des mesures non tarifaires, de créer un cadre favorable à l'activité économique et de se doter d'autorités gouvernementales efficaces qui rendraient les entreprises locales plus attractives pour les réseaux mondiaux, la nécessité de renforcer le capital humain et l'importance de la facilitation du commerce et des transports pour les chaînes mondiales d'approvisionnement.

52. Les travaux de la Commission se sont appuyés sur une réunion-débat à laquelle ont participé M. Francisco Monge-Ariño, négociateur, Ministère du commerce extérieur, Costa Rica; M^{me} El Iza Mohamedou, responsable de l'intégration régionale et du commerce (NEPAD), Département de l'intégration régionale et du commerce, Banque africaine de développement; M. Carlos Grau Tanner, Directeur général, Global Express Association; et M. Robert B. Koopman, économiste en chef, Commission du commerce international des États-Unis. Les débats se sont concentrés sur l'analyse des politiques et sur la recherche de solutions concrètes.

53. Le rôle de la politique commerciale a été mis en évidence; elle constituait en effet un outil précieux pour les pays en développement, même petits, en rendant leurs exportations plus sûres et plus prévisibles et en favorisant la diversification et l'augmentation de la valeur ajoutée. À cet égard, le système commercial multilatéral comme les accords régionaux et bilatéraux pouvaient se révéler extrêmement utiles, associés à des politiques visant à attirer l'investissement étranger direct (IED). Les zones franches industrielles contribuaient aussi beaucoup au succès de l'intégration dans les chaînes mondiales d'approvisionnement.

54. Il a par ailleurs été noté que la participation à ces chaînes n'était pas sans présenter des difficultés considérables tant pour les gouvernements que pour les entreprises du secteur privé, en particulier ceux des PMA et des petits pays en développement économiquement vulnérables – d'Afrique surtout – dont les moyens d'établir des relations avec les grandes entreprises (régionales et multinationales) étaient plus faibles. À la différence d'autres pays en développement, tels que ceux d'Asie de l'Est, ces pays tentaient généralement d'intégrer les chaînes mondiales (ou régionales) d'approvisionnement et de valeur dans le secteur agricole et dans certains secteurs à forte intensité de main-d'œuvre qui étaient caractérisés par l'insuffisance des liens entre producteurs et fournisseurs. Ainsi, dans le cas de l'agriculture, des ruptures pouvaient être constatées à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Plusieurs études de cas ont été présentées, en particulier sur l'agro-industrie dans le secteur du riz et sur les pertes après récolte subies par des agriculteurs africains.

55. Plusieurs participants ont souligné que le développement des chaînes régionales d'approvisionnement dépendait des mesures prises pour améliorer l'environnement commercial général ainsi que des politiques de transport et d'autres politiques d'infrastructure, de la concurrence, de l'efficacité des pouvoirs publics, de l'état de droit, de l'efficacité des procédures douanières, des mesures d'incitation fiscales et du renforcement du capital humain. S'agissant des politiques commerciales, le règlement satisfaisant du problème des mesures non tarifaires et de la question des mécanismes de financement du commerce constituait un enjeu particulier. Par son dynamisme, la coopération Sud-Sud prenait, à cet égard, une importance accrue. Ces efforts aideraient, en définitive, les pays en développement à réaliser leur intégration régionale, tout en renforçant les réseaux de production et en mettant en œuvre des initiatives de coopération commerciale et économique Sud-Sud.

56. L'importance croissante des chaînes mondiales d'approvisionnement avait aussi des répercussions non négligeables sur les statistiques commerciales. La méthode aujourd'hui en vigueur pour les établir risquait de poser problème aux pays dont les exportations comptaient une proportion élevée de produits ouvrés. Certains estimaient nécessaire d'employer une nouvelle méthode permettant de calculer la part d'éléments d'origine locale. Ainsi, la Chine, modèle d'intégration dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, importait des matières premières, des biens d'équipement et d'autres intrants intermédiaires, puis exportait 37 % de sa production sur les marchés mondiaux, ce qui était considérable par rapport à la part des États-Unis (8 %) ou de l'Inde (13 %) (chiffres de 2006). Connue pour être l'«usine du monde», la Chine était la première destination de délocalisation d'activités manufacturières pour de nombreuses entreprises mondiales. Toutefois, les produits importés entrant dans la fabrication des produits d'exportation réduisaient la part de valeur ajoutée générée par les producteurs nationaux.

57. Une méthode de calcul statistique mise au point récemment avait évalué la part d'éléments d'origine locale dans les exportations chinoises à environ 50 %, soit un taux bien inférieur à celui qu'affichait la plupart des autres pays. Le fameux exemple de l'iPod a été cité: la Chine assemblait pour le compte d'Apple les appareils qui étaient ensuite exportés vers les États-Unis et d'autres pays. Selon les statistiques commerciales, la valeur

à l'exportation d'un appareil 30GB était en 2006 d'environ 150 dollars. Pourtant, la valeur ajoutée attribuable aux producteurs chinois a récemment été estimée à seulement 4 dollars. Il a été noté que la part d'éléments d'origine locale était très faible dans des secteurs souvent qualifiés de complexes, tels que les secteurs des appareils électroniques et du matériel de télécommunications. Ainsi, la pression concurrentielle exercée par les exportations chinoises sur les travailleurs qualifiés des pays à haut revenu était sans doute moindre qu'un examen rapide de données commerciales brutes pouvait le laisser croire.

58. Plusieurs participants ont souligné l'importance croissante des expéditions par messagerie exprès dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. Ces services de messagerie exprès avaient progressé d'environ 7 à 8 % par an entre 2003 et 2008, sous l'effet de la croissance et de l'expansion économique des chaînes mondiales d'approvisionnement. On comptait en moyenne 30 millions d'expéditions exprès par jour, constituées de plus en plus fréquemment par des marchandises soumises à des contraintes de temps – documents, produits de haute technicité, produits pharmaceutiques, etc. Il était prévu que, d'ici à 2017, 36 % de toutes les expéditions par voie aérienne se feraient par exprès.

59. Les services de messagerie exprès étaient devenus un modèle de service d'acheminement mondial, intégré, rapide et fiable. Ils assuraient la prise en charge de la marchandise de bout en bout, offrant un service intégré, du moment de l'enlèvement jusqu'au moment de la livraison, dédouanement compris. Selon une étude, commandée par la Global Express Association sur la manière d'aider les petites et moyennes entreprises des pays en développement, ces PME expédiaient leurs produits dans le monde entier et recouraient au fret aérien exprès pour s'assurer qu'ils soient livrés à temps et en bon état.

60. Il était estimé que le coût d'une journée de retard dans la livraison d'une marchandise représentait 0,5 % de la valeur de celle-ci. Dans de nombreux pays en développement, le temps nécessaire aux formalités douanières se mesurant encore en jours plutôt qu'en heures, les coûts commerciaux demeuraient encore assez élevés. Des mesures spécifiques – telles que les guichets uniques, les formalités électroniques préalables, la sélectivité fondée sur l'évaluation du risque et la séparation des opérations de mainlevée des opérations de dédouanement – étaient essentielles pour favoriser l'intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. Les mesures de facilitation du commerce renforçaient ainsi les liaisons entre les pays et rendaient ceux-ci plus attractifs pour les réseaux manufacturiers mondiaux et les IED.

61. Les participants ont félicité le secrétariat de la note qu'il avait établie et de son analyse du point à l'ordre du jour.

62. La CNUCED devait suivre attentivement l'évolution des chaînes mondiales d'approvisionnement – en particulier dans leur dimension Sud-Sud – à travers des activités de recherche, d'analyse et de coopération technique dans les domaines de la facilitation du commerce et des mesures non tarifaires, notamment.

63. En guise de synthèse, le Président a répété que, pour les pays capables d'entrer dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, les perspectives d'un développement tiré par les exportations étaient considérables. En plus de créer des emplois et, souvent, de verser des rémunérations plus élevées, ces chaînes permettaient aux fournisseurs d'obtenir de l'information et d'acquérir des connaissances et des compétences dans les domaines de la production, de la gestion et de la technologie. La faiblesse des coûts de main-d'œuvre et l'accès préférentiel aux marchés demeuraient des facteurs d'attraction importants pour les chaînes mondiales d'approvisionnement mais, à eux seuls, ils ne suffisaient pas. La participation des pays en développement à ces chaînes était en effet freinée par des coûts commerciaux et des coûts de transaction relativement plus élevés qu'ailleurs ainsi que par un environnement commercial moins favorable et des coûts d'information supérieurs.

L'amélioration des infrastructures logistiques, destinée à réduire les coûts commerciaux généraux et à faciliter les flux d'information, était essentielle pour entrer dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. Il convenait donc de mettre en œuvre des programmes de facilitation du commerce qui profitent aussi bien aux entreprises nationales qu'aux entreprises étrangères. Les chaînes mondiales d'approvisionnement exigeaient aussi un niveau de compétence technique et de compétence de gestion qui faisait souvent défaut dans les pays en développement. Ceux d'entre eux qui avaient investi dans le capital humain – en particulier dans la formation technique – étaient plus intéressants pour l'implantation de sites de production par les réseaux mondiaux. Il était important de progresser le long de la chaîne de valeur, les gains s'élevant au fur et à mesure de la progression; toutefois, certains pays en développement avaient opté avec profit pour une approche fondée sur une valeur ajoutée faible mais des volumes d'exportation importants.

E. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 6 de l'ordre du jour)

Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives à des aspects fondamentaux du commerce et du développement

64. Le secrétariat a rendu compte de l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives à des aspects fondamentaux du commerce et du développement en se fondant sur le document TD/B/C.I/17, ainsi que sur le rapport d'activité de la Division pour 2010 (UNCTAD/DITC/2011/1). L'évaluation et l'examen à mi-parcours de l'application de l'Accord d'Accra par la CNUCED à la cinquante-septième session du Conseil du commerce et du développement avait été une date importante. Le Conseil s'était déclaré satisfait de la qualité et du volume important du travail entrepris par la Division. Trois résultats particulièrement notables avaient été obtenus: a) l'issue favorable du Cycle de São Paulo de négociations relatives au SGPC, qui créait des possibilités importantes d'expansion du commerce Sud-Sud; b) l'organisation et le service de la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui avait réitéré l'importance de promouvoir l'utilisation des lois et des politiques sur la concurrence dans le renforcement de la compétitivité nationale et internationale; et c) l'appui technique sur les questions commerciales fourni lors des travaux préparatoires de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui a eu une incidence sur le Programme d'action d'Istanbul.

65. L'application de l'Accord d'Accra était accélérée au moyen d'activités intergouvernementales intégrées d'appui, d'analyse et d'assistance technique. Les rapports et les suggestions techniques de la Division avaient étayé les délibérations intergouvernementales menées en vue d'établir un consensus sur les cadres réglementaires, institutionnels et directeurs susceptibles de favoriser la contribution du commerce à un développement durable et solidaire pendant la période de redressement et de répondre aux difficultés découlant de la persistance des effets des crises énergétique, alimentaire, financière et économique. Au chapitre de la recherche et de l'analyse, la Division a produit 30 publications analytiques, supports de formation et manuels sur les questions actuelles de commerce et de développement. Ces travaux ont été diffusés à un large public et ont été utilisés pour la formulation et l'application des politiques commerciales, l'intégration bénéfique dans le système commercial international, les négociations commerciales et les politiques de développement. Au titre de l'assistance technique, plus de 58 pays et nombre de manifestations à l'échelle régionale et internationale sur le commerce ont bénéficié de l'appui de la Division. Cent soixante et un ateliers ont été organisés en faveur de 7 516 participants, et 70 missions de conseil ont été assurées à des pays et à des

manifestations internationales. Les dépenses de coopération technique de la Division se sont élevées en 2010 à 5 338 000 dollars, soit 14 % des dépenses totales de la CNUCED pour cette même année.

66. Les délégations ont reconnu et salué le niveau d'exécution soutenu et la qualité des activités de la CNUCED sur le commerce et le développement dans ses trois grands domaines de compétence, leur diffusion à un grand nombre de pays en développement de toutes les régions et la prééminence accordée à des choix d'action pragmatiques ainsi qu'à des propositions privilégiant des solutions réalistes aux problèmes en cours. La CNUCED a aussi été remerciée pour ses travaux relatifs à l'intégration des pays en développement dans le système commercial, aux négociations commerciales et à l'accession à l'OMC, et il lui a été demandé de continuer ce travail important. Les donateurs ont été invités à soutenir ces activités. En ce qui concerne le financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED, un État membre a annoncé une contribution au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, ce dont il a été remercié. D'autres États membres ont été invités à envisager des contributions financières, afin de garantir les échanges d'expériences et de pratiques.

Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux produits de base

67. Le secrétariat a présenté le «Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux produits de base» (TD/B/C.I/18). Le Groupe s'était acquitté notamment des tâches suivantes: a) suivre l'évolution actuelle des marchés de produits de base et les problèmes qui s'y posaient et étudier les perspectives d'avenir; b) assurer un cadre à des forums intergouvernementaux et à des dialogues multipartenaires afin d'établir le consensus entre les parties prenantes, d'évaluer les principaux problèmes dans le secteur des produits de base et de déterminer des solutions possibles; c) mettre en œuvre les quatre composantes principales du Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles financé par l'Union européenne, à savoir les systèmes d'information commerciale, le financement des produits de base, les bourses de produits et le portail d'information Internet sur la labellisation développement durable; d) formation et coopération interdivisions; et e) coopération avec d'autres organismes internationaux et les organismes de produits de base en matière de recherche et d'analyse et concernant d'autres activités pour favoriser une approche globale du développement du secteur des produits de base.

Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux transports et à la facilitation du commerce

68. Le secrétariat a présenté le «Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux transports et à la facilitation du commerce» (TD/B/C.I/19). Les délégations ont aussi été invitées à se reporter aux chapitres 3 et 4 du Rapport d'activité 2010 de la Division de la technologie et de la logistique (UNCTAD/DTL/2011/1), dans lequel les activités relatives aux transports, à la facilitation du commerce et aux cadres juridiques, ainsi qu'à l'automatisation des douanes dans le cadre du plus important programme d'assistance technique de la CNUCED, le programme SYDONIA (système douanier automatisé), étaient également décrites.

69. Dans le cadre de son mandat, la Division de la technologie et de la logistique a mené des travaux de recherche qui ont eu notamment pour résultats l'*Étude sur les transports maritimes 2010*, qui a reçu d'excellentes réactions dans l'enquête sur les publications; l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers; et le bulletin trimestriel *Transport Newsletter*. Dans le domaine de l'assistance technique, 69 projets étaient en cours de réalisation pendant la période considérée, dont 67 relevant du programme SYDONIA. Des services consultatifs ont été offerts sur les questions relatives aux

transports et à la facilitation du commerce. Concernant la formation de consensus, un certain nombre de réunions pluriannuelles et de réunions spéciales d'experts ont eu lieu, notamment pour ce qui est de faciliter la compréhension des grandes questions débattues lors des négociations internationales relatives au commerce.

70. Une demande a été adressée au secrétariat afin qu'il prévienne à l'avance des dates des réunions spéciales d'experts consacrées à l'incidence des changements climatiques sur les transports internationaux.

Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux activités interdivisions de renforcement des capacités

71. Le secrétariat a présenté le «Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux activités interdivisions de renforcement des capacités» (TD/B/C.I/20), et a renvoyé les délégations au chapitre 2 du Rapport d'activité 2010 de la Division de la technologie et de la logistique (UNCTAD/DTL/2011/1), dans lequel elles trouveraient des renseignements complémentaires. Les donateurs et les organismes d'appui ont été remerciés pour le soutien qu'ils avaient apporté pour les activités d'assistance technique entreprises.

72. Le premier programme interdivisions présenté a été le programme TrainForTrade; il a été question de ses domaines d'intervention, et de la large utilisation par ce programme des TIC. Un bref aperçu a été donné ensuite des cours organisés en 2010 sur les grands problèmes économiques internationaux, qui ont recueilli une appréciation excellente des participants. Le secrétariat a réitéré l'appel de propositions aux États membres concernant des lieux d'organisation pluriannuels pour les cours régionaux dans les pays en transition, en Asie occidentale et en Afrique. En dernier lieu, un exposé a été présenté sur l'Institut virtuel, les services qu'il assurait, son réseau de plus en plus étendu qui permettait une coopération Nord-Sud et Sud-Sud, et l'importance accordée aux activités interdivisions.

F. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

Rapport de la sixième réunion annuelle du Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement (G-NEXID)

73. M. F. Mbroh, Directeur de la recherche, de la planification et de la coopération internationale à l'Afreximbank, a rendu compte de la sixième réunion annuelle du G-NEXID, au nom de M. Jean-Louis Ekra, Président honoraire du G-NEXID et Président de l'Afreximbank. La réunion s'était tenue le 6 juin 2011 à Lisbonne.

74. Le G-NEXID a remercié la CNUCED pour son soutien sans faille à l'égard du réseau. Le G-NEXID s'occupait de promotion et de financement du commerce et des courants d'investissement transfrontières. Il avait révisé ses processus de gestion et adopté un programme de travail à court terme. Il était de plus en plus réputé sur le plan mondial comme en témoignait le nombre croissant de ses membres, qui avait atteint le nombre de 23 fin avril 2011, contre 5 membres à la première réunion annuelle du réseau en 2006. Le réseau avait assuré des services concrets à ses membres, notamment des lignes de crédit bilatéral entre certains membres, et entre des partenaires et des membres du réseau. Par exemple, une ligne de crédit de 100 millions de dollars avait été fournie par la Banque indienne d'import-export à la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO; Afreximbank avait reçu une ligne de crédit de 200 millions de dollars de la Société financière internationale (Banque mondiale) et une autre d'un montant de 100 millions de dollars de la Banque chinoise de développement; et la Banque de développement de l'Afrique du Sud avait offert à Afreximbank une ligne de financement

commercial de 50 millions de dollars pour permettre à la banque de faire face aux besoins critiques de financement des importations de certains pays de la région de l'Afrique australe qui avaient été éprouvés par la crise mondiale. G-NEXID préparait également une base de données par Internet sur le crédit en vue de faciliter le commerce transfrontière et les accords sur le financement de projets. Par la suite, il était prévu de rendre la base de données accessible aussi bien au secteur public qu'au secteur privé afin d'aider à l'évaluation et au traitement du commerce transfrontière et des accords sur le financement de projets.

75. La coopération entre le G-NEXID et la CNUCED était actuellement renforcée; la signature d'un mémorandum d'accord était attendue à brève échéance. Cette coopération était fondée sur l'objectif commun de promouvoir et de financer le commerce et les courants d'investissement transfrontières pour le bien-être économique des populations.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

76. La troisième session de la Commission du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 6 juin 2011, par M^{me} Erika Koszegi (Hongrie), Vice-Présidente de la Commission à sa deuxième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

77. À sa séance plénière d'ouverture, le 6 juin 2011, la Commission a élu les membres du Bureau suivants:

- Président:* M. Tom Mboya Okeyo (Kenya)
- Vice-Présidents:* M. Bakary Junior Bamba (Côte d'Ivoire)
M. Vu Anh Quang (Viet Nam)
M^{me} Olivera Jovic (Serbie)
M. Wolfgang Rechenhofer (Allemagne)
M. Carlos Fidel Martín Rodríguez (Cuba)
- Rapporteur:* M. Shiro Konuma (Japon).

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

78. À sa séance plénière d'ouverture, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/C.I/14). L'ordre du jour s'établit donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles:
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement;

-
- ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale;
 - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce;
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence;
 - c) Rapports des réunions d'experts à session unique:
 - Réunion d'experts sur l'optimisation de la contribution des envois de fonds au développement.
4. Examen de l'évolution du système commercial international et renforcement de sa contribution au développement et à la reprise économique.
 5. Intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, y compris en ajoutant de la valeur à leurs exportations.
 6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
 7. Questions diverses.
 8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

79. À sa séance plénière finale, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final de la réunion après la conclusion de celle-ci.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion de la Commission:

Afghanistan	Inde
Afrique du Sud	Indonésie
Algérie	Iran (République islamique d')
Allemagne	Iraq
Angola	Italie
Arabie saoudite	Jamaïque
Argentine	Japon
Autriche	Jordanie
Azerbaïdjan	Kazakhstan
Barbade	Kenya
Bélarus	Koweït
Bosnie-Herzégovine	Lesotho
Botswana	Madagascar
Brésil	Malaisie
Burkina Faso	Mali
Burundi	Maroc
Cameroun	Maurice
Canada	Mexique
Chili	Mozambique
Chine	Népal
Congo	Nigéria
Costa Rica	Ouganda
Côte d'Ivoire	Panama
Cuba	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Danemark	Paraguay
Djibouti	Pérou
Égypte	Philippines
El Salvador	Pologne
Espagne	Portugal
États-Unis d'Amérique	République arabe syrienne
Éthiopie	République de Corée
ex-République yougoslave de	République démocratique du Congo
Macédoine	République dominicaine
Fédération de Russie	République tchèque
Finlande	Roumanie
France	Serbie
Ghana	Singapour
Grenade	Soudan
Guatemala	Sri Lanka
Haïti	Suisse
Hongrie	Swaziland

* La liste des participants est publiée sous la cote TD/B/C.I/Inf.3.

Thaïlande	Venezuela (République bolivarienne du)
Trinité-et-Tobago	Viet Nam
Turquie	Yémen
Ukraine	Zambie
Uruguay	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:
 - Afreximbank;
 - Banque africaine de développement;
 - Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;
 - Union africaine;
 - Union européenne.
3. Les organismes, programmes ou entités des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion:
 - Centre du commerce international CNUCED/OMC;
 - Commission économique pour l'Afrique.
4. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient également représentées à la réunion:
 - Organisation internationale du Travail;
 - Organisation mondiale du commerce.
5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:
 - Catégorie générale*
 - Alliance coopérative internationale;
 - Ingénieurs du monde.
6. Les intervenants ci-après ont participé à la session:
 - M^{me} M. Pangestu, Ministre du commerce (Indonésie);
 - M. H. V. Singh, Directeur général adjoint de l'OMC;
 - M. Y. F. Agah, Ambassadeur, Représentant permanent du Nigéria auprès de l'OMC;
 - M. J. M. Salazar-Xirinachs, Directeur exécutif pour l'emploi de l'OIT;
 - M. F. Damico, Représentant permanent adjoint du Brésil auprès de l'OMC;
 - M. D. T. Djani, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales;
 - M. M. D. Bhattarai, Ambassadeur, Représentant permanent du Népal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales;
 - M. F. A. González, Ambassadeur, Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales;
 - M. X. Zhang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'OMC;
 - M. G. Houttuin, Représentant permanent adjoint de l'Union européenne auprès de l'OMC;

M. D. Shark, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'OMC;

M^{me} El Iza Mohamedou, responsable de l'intégration régionale et du commerce (NEPAD), Département de l'intégration régionale et du commerce, Banque africaine de développement;

M. F. Monge-Ariño, négociateur, Ministère du commerce extérieur (Costa Rica);

M. C. G. Tanner, Directeur général, Global Express Association;

M. R. B. Koopman, économiste en chef, Commission du commerce international des États-Unis.
